

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 22/06/2021

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, S. LECORDIER, T. JOSSOMME, K.
GOBÉ, L. LEMASLE, S. LE PART, A. CHEVAL, N. MAULAVE, M. FOUREAU, G.
COLIN, T. LERAY, C. POURREAU, O. AMEDEE, G. DAVY

Absents :

Secrétaire de séance : L. LEMASLE

ORDRE DU JOUR

- **CONSTRUCTION EPICERIE – CHOIX MAITRISE D OEUVRE**
- **CONVENTION RELANCE NUMERIQUE ECOLE**

Mr le maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

-Convention relance école numérique

Le conseil municipal accepte la modification à l'ordre du jour, proposées par le Maire.

21/35- CONSTRUCTION EPICERIE – CHOIX MAITRISE OEUVRE

Le Maire présente les propositions reçues de deux maîtres d'œuvre, suite à la consultation lancée, relative à la construction d'un commerce multiservices. Les cabinets Huitorel et Morais (Bourg les comptes) et Adg Goudal (Fougères) ont répondu à la consultation.

A l'issue des débats, le maire demande un vote à main levée, se soldant par 10 voix pour la proposition de Mr Goudal, 4 voix pour la proposition de MM Huitorel et Morais, 1 abstention.

La proposition retenue est donc celle de ADG GOUDAL, mieux disant, avec un taux d'honoraires de 7.50% du montant HT des travaux. Le Maire est chargé de signer le contrat et démarrer les travaux.

21/36- CONVENTION RELANCE NUMERIQUE ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'approbation de la demande de subvention au titre du plan de relance numérique pour les écoles. Le dossier est accepté et doit maintenant faire l'objet d'un conventionnement entre la collectivité et les services de l'éducation nationale.

Il convient d'autoriser Mme COLIN, déléguée à l'enfance, à signer la convention, par délégation de Mr le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme COLIN Ghislaine à signer la convention préparée par l'inspection académique.

QUESTIONS DIVERSES :

-second poste d'ATSEM à l'école : en accord avec l'équipe pédagogique, le second poste d'ATSEM ne sera pas reconduit, au vu des effectifs d'enfants inscrits en maternelle, et la présence d'une troisième classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**21/35- CONSTRUCTION EPICERIE – CHOIX MAITRISE OEUVRE****21/36- CONVENTION RELANCE NUMERIQUE ECOLE**

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mme Ghislaine COLIN, 1 ^{er} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 2 ^{ème} Adjoint	
Mme Sylvie LECORDIER 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry LERAY	
Mme karine GOBÉ	
Mr Olivier AMEDEE	
Mme Magali FOUREAU	
Mr Christian POURREAU	
Mr Jean-François PELÉ	
Mr Gérard DAVY	
Mr Alexis CHEVAL	
Mme Nelly MAULAVÉ	
Mme Laetitia LEMASLE	
Mme Sylvie LE PART	